

Argelès-Gazost,
le 12 février 2019

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du conseil communautaire **le mardi 19 février 2019 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 2 octobre 2018 et du 18 décembre 2018 ;
- Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire et des décisions du Président prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 5 janvier 2017.

Institution

1. Syndicat mixte du Hautacam – représentation au conseil syndical suite à la modification des statuts du syndicat mixte ;

Finances

2. Création du budget annexe « Déchets » ;

Stations de ski/ Equipements sportifs

3. Convention avec le Syndicat départemental des stations de sports d'hiver pour la participation aux frais de promotion du tourisme d'hiver assurée par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (HPTE) ;
4. Complexe aquatique Lau Folies – tarification à compter du 29 juin 2019 ;
5. Adhésion de la CCPVG au Domaines Skiables de France à compter de l'année 2019 ;

Scolaire et périscolaire

6. Contrat Enfance – Jeunesse 2018/2021 – approbation et autorisation de signature ;
7. Tarification 2019 des repas des cantines scolaires ;

Urbanisme - Aménagement du territoire

8. Politique régionale pour le développement et la valorisation des bourgs-centres Occitanie – approbation et signature du contrat cadre pour la commune d'Argelès-Gazost ;

9. Politique régionale pour le développement et la valorisation des bourgs-centres Occitanie – approbation et signature du contrat cadre pour les communes d'Arrens-Marsous, Aucun et Arras en Lavedan ;
10. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – avis sur le projet élaboré par la Région Occitanie ;

Divers - Points d'informations

Point sur l'avancement des travaux "Ecofinance" sur la révision des valeurs locatives (méthodologie et calendrier) ;

Information sur la procédure de transfert de la compétence "Eau et Assainissement" (avant notification de la procédure aux communes dans les prochaines semaines).

Je saisis l'occasion de cette convocation pour vous informer de quelques aménagements dans l'organisation matérielle et administrative des séances du conseil communautaire.

Conformément au règlement intérieur adopté le 31 janvier 2017, les convocations sont adressées aux membres de l'assemblée par courrier traditionnel ou par voie dématérialisée. Dans le but d'accompagner la dématérialisation des procédures, aucun document papier ne sera produit et remis sur table lors de la séance. Tous les documents seront bien entendu projetés en séance.

Par ailleurs, tous les documents rattachés à la séance (procès-verbaux des séances précédentes, note de synthèse, documents annexes, projets de contrats et de conventions etc.) sont disponibles sur l'intranet du site internet de la CCPVG et accessibles avec les codes communiqués antérieurement par courrier. Tous ces documents sont par ailleurs tenus à votre disposition par les services au siège de la communauté de communes.

Enfin, la liste d'émargement sera installée dès l'accès à la salle de la Terrasse et tenue par le secrétariat général chargé de récupérer également les procurations écrites de vote fournies avec la convocation.

Dans l'attente de vous retrouver lors de cette séance publique, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

tr cordiale.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

